

ABONNEMENT.

Saumur :	
Un an . . . . .	30 fr.
Si : mois . . . . .	16
Trois mois . . . . .	8
Poste :	
Un an . . . . .	35 fr.
Six mois . . . . .	18
Trois mois . . . . .	10

On s'abonne :

A SAUMUR,  
Chez tous les Libraires ;  
A PARIS,  
Chez DONGREL et BULLIER,  
Place de la Bourse, 33.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

# L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne . . .	30 c.
Réclames, — . . . . .	30
Faits divers, — . . . . .	75

RESERVES SONT FAITES  
Du droit de refuser la publication  
des insertions reçues et même payées  
sans restitution dans ce dernier cas ;  
Et du droit de modifier la rédaction  
des annonces.

Les articles communiqués  
doivent être remis au bureau  
du journal la veille de la repro-  
duction, avant midi.  
Les manuscrits déposés ne  
sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,  
Chez MM. HAYAS-LAPPITE et Cie,  
Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis con-  
traire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en tim-  
bres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

8 AVRIL 1876.

## Chronique générale.

Voici un mois déjà que la nouvelle  
Chambre des députés, appelée à régénérer  
la France, est en fonctions, et cette Chambre  
n'a pas encore abordé une seule question  
vraiment politique et intéressant le pays. La  
majorité républicaine et radicale n'a consa-  
cré toutes ses séances qu'à des récrimina-  
tions violentes et injustes contre des députés  
conservateurs de toute nuance. Il paraîtrait  
que les gauches étaient arrivées à Versailles  
avec une liste, toute préparée d'avance, d'au-  
moins 45 élections conservatrices à invali-  
der. Ce travail d'ostracisme est déjà en bonne  
voie.

Quant même la vérification des pouvoirs  
ne serait point terminée avant la proroga-  
tion, le gouvernement est décidé, assura-  
tion, à convoquer, après la session des con-  
seils généraux, les électeurs des arrondis-  
sements dont les députations ont été invali-  
dées.

La commission du règlement de la Cham-  
bre des députés a adopté un article aux ter-  
mes duquel toute interpellation adressée à  
l'un des ministres sur la politique intérieure  
ne pourrait dorénavant être renvoyée à plus  
d'un mois.

Les deux commissions du règlement, celle  
du Sénat et celle de la Chambre des députés,  
se réunissent aujourd'hui samedi pour dis-  
cuter les articles ayant trait aux rapports et  
aux communications entre les deux Assem-  
blées.

Le gouvernement s'est rendu aux obser-  
vations de MM. le duc d'Audiffret-Pasquier  
et Jules Grévy, présidents des deux Cham-

bres. Il a été décidé que les Chambres ne  
seront pas ajournées par décret du Prési-  
dent de la République, mais qu'elles suspen-  
draient leurs séances pour le temps qu'elles  
jugeront convenable. Si la validation des  
pouvoirs n'est pas terminée aujourd'hui  
samedi, elle le sera lundi ou mardi au plus  
tard.

Quant à la durée de la prorogation, elle  
ne dépassera pas quatre ou au plus cinq  
semaines, et le retour des Chambres sera  
fixé au 8 ou au 15 mai.

On vient de distribuer à la Chambre des  
députés :

1° Le rapport sommaire fait par M. Louis  
Legrand, au nom de la 1<sup>re</sup> commission d'i-  
nitiative parlementaire, sur les deux pro-  
positions relatives à la nomination des mai-  
res et adjoints.

2° Une proposition de loi en onze articles,  
présentée par M. Henri de Lacretelle, ayant  
pour objet l'instruction primaire, gratuite,  
obligatoire et laïque.

L'article 11 et dernier de cette proposition  
est ainsi conçu :

« Des notions générales sur l'existence de  
Dieu, sur l'immortalité de l'âme, sur la mo-  
rale, sur les principes organiques d'un gou-  
vernement républicain, seront soumises as-  
siduellement aux élèves des deux sexes, dès  
l'âge de dix ans. »

3° Une proposition présentée par MM.  
Parent et Cadet, ayant pour objet de faire  
faire, par une commission de trente-trois  
membres, une enquête sur les questions  
qui se rattachent au commerce internatio-  
nal et qui peuvent faire l'objet de conven-  
tions avec les nations étrangères à l'expira-  
tion des traités actuellement en vigueur.

On a distribué aussi deux amendements  
de M. Guyot au budget : l'un proposant de  
ramener la taxe sur le sel à 40 fr. les 100  
kil. en abrogeant l'article 6 de la loi du 2  
juin 1875 ; et l'autre proposant de réduire à  
60 cent. la taxe d'importation des viandes  
salées fixée à 4 fr. 60 cent. par l'article 7 de  
la loi du 21 mars 1874.

### On lit dans le Journal officiel :

Dans la séance du Sénat du 17 mars, il a  
été question de mesures de révocation ou de  
déplacement disciplinaire que M. le marquis  
de Fournès, préfet de la Savoie, aurait pro-  
noncées, en moins de trois ans, contre 200  
instituteurs sur 337, et contre 49 agents-  
voyers sur 29, qui existaient dans son dé-  
partement.

M. le préfet de la Savoie a protesté contre  
ces allégations par un rapport adressé à M.  
le ministre de l'intérieur et dans lequel ce  
fonctionnaire établit, par le relevé du livre  
de ses arrêtés, que, depuis le 9 juin 1873  
jusqu'à aujourd'hui, il n'a destitué ou dé-  
placé disciplinairement que 14 instituteurs  
sur 508, qui exercent dans 327 communes,  
et que, sur les 44 agents-voyers du départe-  
ment, il n'en a révoqué qu'un seul, remplacé  
par lui, peu de temps après, dans le cadre  
de disponibilité, à la demande d'un des dé-  
putés de la Savoie.

La commission d'initiative parlementaire  
a examiné deux propositions : l'une des  
citoyens Duportal, Nadaud, etc., deman-  
dant un crédit de 400,000 fr. pour l'envoi  
d'une députation d'ouvriers parisiens à l'ex-  
position de Philadelphie ; l'autre de M. de  
Gasté, déclarant incompatibles les fonctions  
de député ou sénateur avec celles de conseil-  
ler général ou municipal et de maire.

La deuxième proposition a été repoussée,  
et M. Raymond Bastid a été chargé du rap-  
port sommaire. Sur la première, il a été  
ajourné à statuer jusqu'à ce que la commis-  
sion ait entendu le citoyen Nadaud.

La commission du budget s'est réunie ;  
elle a reçu une lettre de M. Germain, re-  
fusant la vice-présidence. Financier, il ne  
lui convenait sans doute pas d'avoir M. Léon  
Gambetta pour président. Le chocolatier  
Menier a exposé ses petites idées sur le  
capital.

D'après la Patrie, M. Ricard, dans son  
entrevue avec les délégués des groupes ré-  
publicains, leur aurait fait la déclaration  
suivante, qui aurait produit une certaine  
impression :

« Vous pouvez nous renverser, mais der-  
rière le ministère tombé vous trouverez le  
maréchal, et vous ne tarderez pas à vous  
convaincre qu'il n'entend ni désorganiser  
l'administration, ni vous livrer toutes les  
places. Sachez donc qu'il vous faut compter  
avec le maréchal et avec le Sénat. »

Les explications de M. Rouher, dans le  
bureau chargé d'examiner son élection à  
Ajaccio, ont amené un curieux incident.  
Après avoir dit que le prince impérial avait,  
comme chef de famille, le droit d'écrire sa  
lettre contre la candidature du prince Na-  
poléon, l'ex-vice-empereur a réservé pour  
1880, époque légale de la révision, les droits  
des bonapartistes à réclamer le rétablisse-  
ment de l'empire.

La-dessus, une fougueuse vieille-barbe,  
le citoyen Madier de Montjau, a éclaté, et  
il a contesté que le suffrage universel eût le  
droit de rétablir l'empire. Pour un républi-  
cain, qui se prétend partisan de la souverai-  
neté populaire, c'est une niaiserie.

La commission supérieure des exposi-  
tions internationales s'est réunie sous la  
présidence de M. le ministre de l'agriculture  
et du commerce.

La commission a reçu communication des  
divers projets qui, jusqu'ici, ont été adressés  
à l'administration.

Après une discussion générale sur l'en-  
semble des questions qui se rattachent au  
choix de l'emplacement et à la construction  
du palais destiné à la nouvelle exposition,  
la commission a nommé une sous-commis-  
sion chargée, avec le concours des deux  
commissaires généraux, M. Ozenne et M.

## Feuilleton de l'Écho Saumurois.

### GANG-ROLL

Mœurs Bretonnes du X<sup>e</sup> siècle.

I.

« Malheur à ceux qui se trouvent dans la forêt  
quand on a irrité le loup, » s'était écrié la mère de  
Roll au moment où le roi Harold exila ce dernier, et  
sa menace avait été comme une prédiction funèbre  
pour l'Europe.

Chassé de Norvège, Roll le marcheur réunit une  
troupe de ces hommes « qui n'avaient jamais dormi  
sous un toit de planches, ni vidé la coupe auprès  
d'un foyer abrité ; » et, proclamé par eux roi de  
mer, il mit à la voile dans l'intention de se faire un  
héritage avec les richesses des chrétiens.

La plupart de ses compagnons étaient, comme  
lui, des *kæmpes* condamnés à l'exil dans les things  
de justice, ou des aînés que la loi du royaume  
obligeait à l'émigration ; car chaque année, selon  
l'auteur du Rou, les pères disaient aux fils les

plus âgés d'aller chercher des habitations dans  
d'autres pays, et de se procurer des terres par force  
ou par amour. Tous parlaient donc sans possibi-  
lité de retour, attirés par l'espérance, poussés par  
la pauvreté, et ils chantaient d'une seule voix en  
cinglant vers l'ouest :

« La force de la tempête aide le bras de nos ra-  
meurs ; l'ouragan est à notre service, il nous  
jette où nous voulons aller. »

Ce n'était pas la première fois que les Norvégiens  
s'abattaient sur les riches contrées du couchant.  
Celles-ci connaissaient depuis longtemps le son  
terrible de leurs trompes de corne qu'on appelait le  
*tonnerre du Nord*. Mais l'invasion du fils de Roque-  
val et d'Holdis allait faire oublier toutes les autres.

Après avoir ravagé l'Écosse, l'Angleterre et la  
Frise, il envahit la France, qu'il ne quitta plus.  
Depuis Attila, rien de pareil ne s'était vu dans les  
Gaules. Les villes devinrent la proie des flammes ;  
les campagnes restèrent en friche, les religieux  
s'enfuirent des monastères en emportant les reli-  
ques consacrées ; et leur terreur fut telle, que, selon  
l'expression d'un historien normand, ils écrivirent,  
un siècle plus tard, le récit de ces désastres avec  
des mains qui tremblaient encore.

L'Ile-de-France, l'Orléanais, la Gascogne, l'An-  
jou, le Maine, l'Auvergne, la Bourgogne furent suc-  
cessivement saccagés par ces terribles Vikings ou  
*enfants des Anses*.

Après avoir remonté les fleuves sur leurs scaphes  
d'osier recouverts de cuir, ils devenaient, de marins,  
cavaliers, et, si on les poursuivait de trop près, ils  
se faisaient avec les cadavres de leurs chevaux un  
rempart et une nourriture.

Le roi de France, Charles le Simple, incapable  
de résister à cette avalanche d'hommes, avait offert  
à Gang-Roll une province en fief ; mais le fils  
d'Holdis répondit :

— Je ne veux être soumis à personne ; ce que  
j'aurai conquis m'appartiendra sans réserve.

Et comme il avait fait de la Neustrie un désert,  
il se retourna contre la Domnonée (la basse Breta-  
gne).

Ses *jarles* essayèrent en vain de la défendre ;  
vaincus dans plusieurs combats, ils finirent par  
l'abandonner avec toute la noblesse pour chercher  
un asile au pays de Galles.

Un seul chef sut défendre sa terre, ce fut Even,  
jarle du Léonnais.

Alors que les pays de Bro-Erech, de Porhoët, de  
Rohan, de Tréguier, de Goëlle et de Cornouaille  
n'offraient plus qu'un champ de bataille dévasté  
par le fer ou la flamme, le Léonnais, gardé par la  
vaillance de son chef, n'entendait aucun des bruits  
du combat, et apercevait à peine, de loin, la fumée  
des incendies.

On eût dit qu'un cercle magique défendait cette  
heureuse contrée.

Là retentissaient toujours les cloches des monas-  
tères et les *guers* des laboureurs ; là paissaient, le  
long des coulées herbeuses, les troupeaux de vaches  
noires gardés par des enfants.

Mais c'était principalement loin des marches du  
comté, au fond des vallons arrosés par l'Elorn, que  
tout était paisible comme aux plus beaux jours de  
Salomon ou de Grandlon-Mur.

Jamais voile normande n'avait dépassé le détroit  
gardé par les pierres blanches (*Mein-gan*), ni péné-  
tré dans ce long golfe, au fond duquel le bourg de  
Lan-Ternok s'élevait parmi les ombrages.

Ce canton était gouverné par le mactiern Galou-  
dek, dont la *ker* occupait le sommet du coteau qui  
regarde le pays des Deux-Meurtes (*Daou-las*).

Son père avait fait partie des deux cents compa-  
gnons avec lesquels Gurwan défia les douze mille  
soldats d'Hasling, et le fils ne démentait point un  
tel sang : aussi Even avait-il étendu son pouvoir  
sur plusieurs trèves, et joint à son domaine la forêt  
de Kamfront, que le mactiern faisait défricher.

Lui-même avait surveillé les travaux tout le jour,  
et revenait de la forêt avec ses deux fils Fragal et  
Witur, qui se tenaient debout sur le devant du cha-  
riot chargé de ramées, tandis que le père marchait  
près du joug, l'aiguillon à la main.

Les roues pleines et garnies de fer imprimaient  
une longue trace sur la mousse jaunâtre ; les bœufs,  
sentant qu'ils retournaient vers l'étable, pressaient

du Sommerard, de l'étude des projets déjà déposés et de ceux qui pourraient l'être ultérieurement.

La sous-commission se compose des personnes ci-après désignées :

MM. Duclerc, Krantz, sénateurs; Coche-ry, député; le préfet de la Seine; le préfet de police; le directeur des beaux-arts; Le-fuel, membre de l'Institut; le baron Alphonse de Rothschild; Viollet-le-Duc, membre du conseil municipal; Gustave Roy, membre du comité consultatif des arts et manufactures, et des deux commissaires généraux des expositions internationales.

\*\*

Le citoyen docteur Frébault, député du VII<sup>e</sup> arrondissement de Paris, a donné sa démission de conseiller municipal. On a remarqué que, pour la première fois, le président du conseil n'avait pas daigné accorder au démissionnaire la moindre parole de regret. Pourtant le citoyen Frébault était un radical des plus purs.

## Etranger.

### TURQUIE.

Belgrade, 5 avril.

Le gouvernement a maintenant complété la réorganisation de l'armée. Un corps d'observation assez considérable sera concentré à la frontière. Une partie des armes achetées à l'étranger sont déjà arrivées.

Constantinople, 5 avril.

La détresse financière de la Porte prend des proportions épouvantables. Les dépenses personnelles du sultan absorbent toutes les ressources de l'empire.

Les nouvelles de la Bosnie et de l'Herzégovine sont défavorables. Les violences commises par les Bègs contre les chrétiens excluent toute idée de pacification.

L'Agence russe publie la dépêche suivante de Saint-Petersbourg :

« Les nouvelles de Bosnie confirment la recrudescence de l'insurrection.

» Les nouvelles autrichiennes attribuent l'initiative des massacres aux soldats turcs.

» Cinq cents chrétiens se sont réfugiés en Dalmatie.

» La Porte, inquiète, envoie des renforts de troupes. »

## Chronique Locale et de l'Ouest.

La deuxième réunion d'appel de l'armée territoriale est fixée, pour toute la France, à demain dimanche 9 avril.

Aucune commune n'est convoquée à Saumur pour ce jour-là.

Le dimanche suivant, 23, une réunion aura lieu en notre ville, à neuf heures du

matin, place du Chardonnet, et comprendra les hommes de l'armée territoriale appartenant à Saumur (nord-est) et aux communes de Neuillé, Villebrienne et Vivy. — Ceux de Saumur (nord-ouest) se rendront en même temps, avec la commune de Saint-Lambert, à la réunion qui aura lieu à Saint-Martin-de-la-Place.

### L'APPARITION DE BEAUFORT.

Les populations de toute la vallée de la Loire entre Saumur et Angers sont vivement surexcitées, depuis dix jours, par des bruits d'apparitions successives qui auraient lieu sur les confins de notre arrondissement et de celui de Baugé, à la ferme de Porteaux, commune de Beaufort.

Ces rumeurs ne nous avaient pas paru dignes d'attention, et nous n'aurions pas cru devoir en parler, si les faits qui y donnent lieu ne se renouvelaient assez régulièrement, et si la presse d'Angers ne s'en était déjà occupée. La ferme de Porteaux est aujourd'hui le rendez-vous d'un nombre considérable de curieux ou croyants, bien que rien n'autorise à crier au miracle.

La prétendue voyante est une petite fille de dix ans, nommée Louise Tulasne, native de Beaufort. Sa famille se compose du père et de la mère, journaliers, et de six enfants. Ces honnêtes cultivateurs sont loin d'être dans l'aisance; aussi sont-ils forcés de se séparer de bonne heure de leurs enfants, et leur troisième fille, Louise, quoique fort jeune, a été gagée chez les époux Clavier comme bonne d'enfant.

En place à dix ans, Louise Tulasne n'a pu fréquenter l'école; son instruction est complètement nulle; mais l'enfant a de l'intelligence, et, sans timidité comme sans effronterie, elle répond naïvement aux interrogatoires multipliés qu'elle subit des nombreux curieux qui se portent chaque jour vers elle.

L'apparition (en l'admettant vraie) a lieu dans une pièce de terre de deux hectares environ. Un pâtis qu'arrose l'Authion la borde au midi; à l'ouest et au nord elle joint des champs à divers, et à l'est elle longe le chemin de grande communication des Rosiers à Beaufort. Ce chemin la sépare du corps de ferme habité par les époux Clavier.

Le champ est divisé en deux parties à peu près égales: celle qui joint la route est ensemencée, l'autre est en guéret. C'est dans cette dernière que le phénomène se manifesterait.

Parmi tous les bruits qui circulent, et dont beaucoup sont faux ou fort exagérés, voici la version qui nous est présentée comme la plus authentique et que nous livrons sans vouloir cependant répondre de tous les détails:

Le vendredi 24 mars — veille de l'Annonciation — Louise Tulasne, après avoir fait son premier déjeuner avec une « beurrée (1) de rillettes », avait été envoyée par sa maîtresse dans la pièce de terre pour chercher des pissenlits.

(1) Louise Tulasne semble ignorer le mot *tartine*.

C'est pendant ce travail, dit l'enfant, que se serait présenté à elle une dame blanche qui se tenait suspendue en l'air à 50 centimètres du sol, et qui lui aurait présenté une beurrée de rillettes complètement pareille (c'est le mot de l'enfant) à celle qu'elle avait mangée le matin. Cette dame lui eût reproché l'usage de cet aliment gras un jour d'abstinence. Louise, effrayée, s'est hâtée de regagner le logis et de raconter à sa maîtresse ce dont elle venait d'être témoin. Celle-ci refusa de croire à son récit et voulut la renvoyer à son travail. Sur les instances de l'enfant, pour ne pas rentrer seule dans le champ, sa maîtresse lui fit prendre son petit garçon âgé de onze mois et l'accompagna.

Quelques instants après, la dame blanche — au dire de Louise Tulasne — se serait présentée de nouveau à elle, l'eût rassurée et se fut nommée *Notre-Dame des Anges*.

On ajoute encore que le petit Clavier, âgé de onze mois avons-nous dit, partageait cette vision; il aurait élevé ses deux bras vers le ciel, les agitant vivement, et son visage aurait eu une expression dont la mère eût été frappée.

La dame — ou la Vierge si l'on veut — donna rendez-vous à Louise pour le lendemain. La petite fille a déclaré qu'elle prenait plaisir à voir cette dame. Le mercredi 29, la rumeur était grande dans la contrée: c'était un jour de manifestation annoncée. Les curieux arrivèrent en foule de Beaufort, Longué et les Rosiers, et quelques personnes chargèrent Louise de demander à cette dame un miracle pour que l'on crût à son apparition. Louise Tulasne, après la vision, rapporta que la dame lui avait dit que ceux qui ne croyaient pas aujourd'hui seraient bien forcés de croire plus tard. Le temps n'était pas arrivé.

Samedi dernier, nouvelle apparition: Louise aurait reçu des secrets, mais elle ne doit pas les dévoiler. Pour ce jour, il y avait déjà 2,000 spectateurs.

Mercredi était encore un jour privilégié. Cinq à six mille personnes, de tous rangs et conditions, et des localités environnantes entre Saumur, Angers et Baugé, se pressaient autour de cette ferme. Tous voulaient être témoins du moment de communication entre la petite voyante et l'apparition.

Parmi ces spectateurs, beaucoup d'hommes, les notabilités du pays, M. le procureur de la République de Baugé, M. le sous-préfet de cet arrondissement. Tous les trains du matin venant de Saumur et d'Angers ont laissés à la gare des Rosiers la plupart de ces curieux, et des attelages de luxe, des voitures de toutes sortes, charrettes, etc., ont amené le surplus; Doué et les Verchers, Vernouil et Jarzé ont fourni leur contingent. M. le lieutenant de gendarmerie de Baugé était présent et assisté de la brigade de Beaufort; mais cette milice n'a eu absolument qu'à protéger la ferme contre l'envahissement des curieux, et la tâche était facile: il n'y avait aucune hostilité dans cette foule.

A dix heures et demie, la petite Tulasne est arrivée dans le champ. Pendant quelques instants elle est restée immobile, puis

elle a fait trois pas en avant et s'est mise à genoux, les mains jointes et les yeux au ciel. Cette attitude n'a duré que dix à quinze minutes.

Immédiatement après, elle est rentrée à la ferme, et a répondu naïvement, mais catégoriquement et sans émotion aucune, aux questions de toutes sortes qui lui ont été adressées. Elle a persisté à dire que la sainte Vierge lui avait confirmé les mêmes secrets, que son visage était souriant. Louise a annoncé que cette apparition se manifesterait de nouveau vendredi 7 avril, à onze heures.

Un médecin, qui l'avait examinée avant l'apparition, n'a constaté aucun changement dans son pouls.

Voilà certes une série de faits qui peuvent paraître surprenants; mais, jusqu'ici, Louise Tulasne est seule en jeu; il n'y a rien de sa parole pour certifier qu'elle est réellement, aux dates et heures qu'elle indique, en relation avec la sainte Vierge. Aucun contrôle n'est possible. Or, bien qu'elle ait la plénitude de sa raison, qu'elle n'ait point une instruction suffisante ni l'âge assez avancé pour soutenir longtemps une comédie, il faudrait davantage, un fait extraordinaire, tombant sous les yeux des simples mortels; mais rien encore ne s'est produit, rien pouvant faire croire à une apparition miraculeuse; et, pour se prononcer, il est bon qu'on ne saurait expliquer sans une intervention surnaturelle.

Attendons donc à plus tard pour y croire.

Mais il est un fait surprenant. Depuis quinze jours, dix à douze mille étrangers sont déjà venus sur ce point isolé et fort inconnu de l'Anjou. Le sentiment de curiosité, bien pardonnable on en conviendrait, n'est pas le seul qui les amène: l'attitude respectueuse de cette foule, les genoux qui fléchissent au moment de la soi-disant apparition; les fronts qui se découvrent et le silence solennel qui est religieusement observé par toute cette masse, sans exception aucune, prouvent assez que la foi n'est pas morte dans notre pays, ainsi qu'on se plaît à le répéter.

Hier vendredi, le concours d'étrangers était aussi grand à la ferme de Porteaux que mercredi dernier.

A onze heures, Louise Tulasne était arrivée dans le champ; elle a attendu la dame blanche qui s'était annoncée pour ce moment. Hélas! déception complète: Louise a déclaré qu'elle ne voyait rien à nuit (aujourd'hui).

Cette franchise est pour certains une preuve de la bonne foi de l'enfant. Cette elle aurait pu continuer la jonglerie, si jonglerie il y a eu. Elle est restée naïve comme par le passé. Alors serait-elle hallucinée? Nous devons ajouter, ce qui peut avoir une certaine importance, que l'enfant a quitté la ferme de Porteaux: les époux Clavier l'ont rendue à sa famille. Elle habite aujourd'hui le village de la Rue-au-Bois, même commune.

Nous rapportons les faits tels qu'on nous les a racontés.

le pas, en poussant par intervalles de sourds mugissements, et le pâle soleil de février, qui glissait à travers les arbres noirs, éclairait cette scène de ses dernières lueurs.

L'attelage allait atteindre les limites de la forêt lorsque les deux frères aperçurent devant eux, sur la lisière du fourré, un jeune garçon d'environ seize ans, qui semblait les attendre au passage.

Son costume de peaux de chèvre, sa stature élevée et ses cheveux blonds formaient un contraste frappant avec les habits de laine, la taille courte et les cheveux noirs du maïtier et de ses fils.

Le cachet des races du Nord n'était pas moins visible chez lui que l'origine cambrienne chez ces derniers. Il s'appuyait sur un arc de frêne et portait plusieurs flèches passées à sa ceinture; devant lui était étendue une bête fauve souillée de sang et les quatre pieds liés par un hart de saule.

Le maïtier arrêta l'attelage, tandis que les deux jeunes Bretons se penchaient pour reconnaître l'animal.

— Par la croix! c'est une louve, s'écria Fragal. — C'est toi qui l'as tuée? demanda Witur surpris.

— Je ne la cherchais pas, fit observer modestement le jeune garçon, car je chassais pour la table du maïtier; mais l'animal avait faim, il s'est élancé à ma rencontre.

— Et tu as pu l'éviter, dit Galoudek.

— Je l'ai percée de trois flèches, répliqua Andgrim, dont le pied montrait le flanc de la bête fauve.

C'était une louve de la plus grande espèce, aux dents jaunâtres et au poil grisonnant. Le sang coulait encore, goutte à goutte, de ses blessures; sa langue pendante couverte d'une écume visqueuse, et ses yeux, retournés par les dernières convulsions de l'agonie, ne montraient qu'un orbite blanc et sans regard. Le maïtier, qui avait examiné les blessures avec l'intérêt d'un chasseur, remua la tête, et se retournant vers Fragal et Witur:

— J'ai deux fils, dit-il d'un ton chagrin, deux fils dont le plus jeune dépasse Andgrim d'une année, et je cherche en vain lequel eût pu lancer trois flèches d'une main aussi ferme et aussi sûre.

Les frères rougirent, mais avec des expressions différentes.

— Que notre père et seigneur nous excuse, dit Witur d'un accent altéré; si nous sommes moins habiles que les démons du Nord à combattre de loin, nous les défions pied contre pied et poitrine contre poitrine.

— Pour moi, ajouta Fragal ironiquement, ce que j'admire, ce n'est point l'adresse du Saxon à manier l'arc, mais qu'il n'ait point hésité à s'en servir avec tant de résolution contre un Normand!

Le maïtier sourit involontairement. L'audace des loups, multipliés par la dépopulation de la Dom-

nonée, leur avait effectivement fait donner, depuis peu, ce nom d'une race dont ils rappelaient la férocité; mais Andgrim ne parut point goûter la plaisanterie du jeune Breton, et son œil s'alluma.

— Fragal se trompe, dit-il en regardant fixement le fils de Galoudek; le bras qui a frappé est seul normand, la louve était bretonne.

— Alors tu l'as tuée par surprise ou par trahison, reprit Witur avec emportement.

— Non, répliqua Andgrim d'un air froidement dédaigneux; je l'ai tuée lorsqu'elle fuyait comme les hommes de la Domnonée au combat du Havre-Noir (*Aber-ildut*).

Ce souvenir d'une sanglante défaite essuyée, quelques années auparavant, par les Bretons, fit monter le sang au visage des deux frères, et Witur exaspéré avança brusquement la main vers la hache suspendue devant le chariot; mais le maïtier s'entremît.

Le soin que semblaient prendre les Normands d'annoncer leur arrivée était trop contraire à leur tactique habituelle pour ne pas exciter la surprise et la défiance du maïtier.

Aussi, après le premier moment de confusion, se hâta-t-il de donner tous les ordres nécessaires pour la défense de la Ker. Lui-même se mit ensuite à la tête de quelques serviteurs armés, afin d'aller re-

connaître l'ennemi dont la corne avait cessé de se faire entendre.

La petite troupe se dirigea silencieusement vers la mer, protégée par les genets qui la débarrassaient aux regards, et par les bruyères qui étouffaient le bruit des pas.

En tête marchait Galoudek avec ses fils; derrière ceux-ci venaient Aourken et Andgrim.

L'orpheline avait suivi le maïtier d'inspiration, comme le chien suit le maître qu'il aime, et le Normand s'était laissé entraîner sans y penser, par ce seul que sa place lui semblait près de la jeune paitour.

La petite troupe eut bientôt atteint le point de coteau où la baie se laissait apercevoir en toute entière.

La décision du maïtier avait été si subtile et si promptement exécutée que le soleil n'avait pu complètement disparaître lorsqu'il arriva avec ses gens au bord de la mer.

De mourantes lueurs rougissaient encore les bords et éclairaient les grèves. Tous les regards se portèrent rapidement sur les sinuosités du rivage, puis s'arrêtèrent sur un objet de forme singulière qui flottait contre les récifs les plus rapprochés.

(La suite au prochain numéro.)

S'il se produit de nouveaux incidents, nous nous hâterons d'en informer nos lecteurs dès qu'ils seront parvenus à notre connaissance.

Ainsi que nous l'avons annoncé, un traité vient d'être passé entre la Compagnie d'Orléans et les deux Compagnies d'Orléans à Rouen et de la Vendée. En voici les dispositions :

La Compagnie de la Vendée et celle d'Orléans à Rouen se sont engagées à livrer à la Compagnie de Paris à Orléans, moyennant le paiement d'une somme de 125,000 fr. par kilomètre, les lignes actuellement exploitées qui se trouvent comprises dans les mailles du réseau d'Orléans.

Cette session comprend :  
La ligne d'Orléans à Chartres ;  
La ligne de Tours aux Sables-d'Olonne et de Poitiers à Saumur.

Elles s'engagent également à construire et à livrer ultérieurement, dans les mêmes conditions de prix, les lignes qui leur sont concédées, savoir :

La ligne de Poitiers à Bressuire par Parthenay ;  
La ligne de Chartres à Auneau ;  
La ligne de Chartres à Montoire ;  
La ligne de Tours à Montluçon ;  
Enfin la ligne de Saint-Nazaire au Croisic, avec embranchement sur Guérande.

Cette convention passée entre la Compagnie de la Vendée et la Compagnie d'Orléans devra nécessairement être soumise à l'approbation de la Chambre des députés.

Hier, à midi, en audience solennelle de la Cour d'appel d'Angers, réunie sous la présidence de M. Métivier, premier président, a eu lieu l'installation de MM. Giraud et Hiron, nommés conseillers ; de M. Faigan, président du tribunal de Cholet ; de M. Richard, vice-président du tribunal d'Angers, et de M. Chaillous, juge au même siège. Immédiatement après cette audience extraordinaire, MM. Richard et Chaillous ont été installés en présence du tribunal, séant dans la chambre du conseil, sous la présidence de M. Lelièvre, président.

(Union de l'Ouest.)

CHOLET. — Neuf conseillers municipaux de cette ville, MM. Charbonneau, A. Clotre, E. Dupin-Lefort, Paul Durand, A. Guinhot, D. Lemardelay, Victor Lambert, V. Legry et Pasquier-Mauduit, ont donné leur démission.

Dans une lettre publiée par les journaux de Cholet, ces neuf démissionnaires expliquent que leurs vœux les plus légitimes et les sommes votées par eux au budget ont été rejetés par M. le sous-préfet et par M. le préfet.

Le conseil a voté un crédit et a nommé une commission pour organiser une bibliothèque populaire ; la délibération a été annulée. Est-ce donc, disent les neuf, que les livres du catalogue Franklin laissent échapper un parfum de liberté trop désagréable ?

Divers crédits, montant à 15,000 fr., ont été encore supprimés, sous prétexte d'insuffisance des recettes de l'octroi.

Une autre cause de conflit, c'a été la nomination du proposé en chef de l'octroi. Le conseil voulait M. Rouesse ; on (?) en voulut un autre. Le conseil essaya de protester ; M. le maire refusa la protestation. Enfin, pour clore la série de leurs griefs, les neuf démissionnaires se plaignent que M. le maire ne fassent pas publier régulièrement les comptes rendus des séances du conseil municipal.

C'est pourquoi ils ont eu l'honneur d'adresser leur démission.

#### LA PROTECTION DES PETITS OISEAUX.

M. le ministre de l'instruction publique vient d'adresser aux préfets une circulaire sur les mesures à prendre pour assurer la protection des oiseaux utiles. On jugera, par le texte de cette circulaire, du puissant concours que le ministère de l'instruction publique apporte, en ses sages dispositions clairement exposées, au ministère de l'agriculture :

« Paris, le 31 mars 1876.

Monsieur le préfet,

Les ravages causés à l'agriculture par les insectes nuisibles ont pris, depuis quelques années, des proportions véritablement inquiétantes.

M. le ministre de l'agriculture et M. le ministre de l'intérieur m'ont fait l'honneur

d'appeler mon attention sur ce regrettable état de choses, dont l'une des causes principales est la disparition ou tout au moins la diminution du nombre des oiseaux insectivores. Ces oiseaux, qui sont les gardiens naturels de nos récoltes et les plus précieux auxiliaires de l'agriculteur, sont cependant presque partout traités en ennemis. Le cultivateur, oubliant les services incessants qu'ils rendent, ne voit que les dégâts qu'ils commettent ; l'enfant poursuit leur destruction, soit en leur tendant des pièges, soit en détruisant leurs nids, et ces alliés, que les étrangers viennent nous acheter pour les acclimater chez eux, disparaissent peu à peu de nos campagnes.

Plusieurs circulaires ont déjà été adressées à MM. les inspecteurs d'Académie, et de nombreuses notes ont été insérées au Bulletin administratif de mon ministère, afin d'arrêter cette destruction. Néanmoins je me fais un devoir de répondre au désir que m'ont exprimé mes collègues en réclamant de nouveau le concours des instituteurs.

Je vous prie, en conséquence, monsieur le préfet, d'adresser des instructions à tous les maîtres de votre département, afin qu'ils apprennent à leurs élèves à distinguer les insectes nuisibles des insectes utiles à l'agriculture, et qu'ils encouragent ces enfants à détruire les premiers, à protéger les seconds.

Il faut aussi que les instituteurs fassent comprendre aux enfants qu'ils nuisent aux intérêts mêmes de leurs familles en détruisant les nids, et qu'en agissant ainsi ils se montrent aussi imprévoyants qu'ingrats. On devra en même temps leur rappeler qu'ils s'exposent à des peines sévères. La loi du 22 janvier 1874 qui complète, en la modifiant, celle du 3 mai 1844 sur la police de la chasse, donne, en effet, aux préfets, les pouvoirs nécessaires pour prévenir la destruction des oiseaux ou favoriser leur multiplication. Des arrêtés préfectoraux ont été pris à cet effet, et les personnes qui contrevenaient aux dispositions de ces arrêtés sont passibles d'une amende qui varie de 16 à 100 fr. (art. 44 de la loi du 6 mai 1844.)

Les instituteurs devront aussi, à l'occasion, rappeler aux pères de famille que, s'ils se font à eux-mêmes un tort considérable en laissant détruire les nids, ils sont responsables des délits que leurs enfants mineurs pourraient commettre en l'espèce.

J'ajouterai que, dans quelques communes que je pourrais citer, des instituteurs ont eu l'heureuse pensée d'organiser, parmi leurs élèves, des sociétés protectrices des animaux utiles. Ces sociétés ont rendu de grands services, et je verrais avec plaisir leur nombre augmenter.

J'attache, monsieur le préfet, le plus sérieux intérêt à l'exécution de cette circulaire.

Le ministre de l'instruction publique,  
WADDINGTON.

On lit dans l'Indépendant de l'Ouest :

Il circule en ce moment un certain nombre de pièces de 20 fr. fausses, auxquelles il est bon de prendre garde.

Elles ont, à peu de chose près, le même poids que les bonnes pièces ; mais à l'inspection, par la mauvaise exécution des caractères de la tranche, ainsi qu'au son clair et argentin, elles sont reconnaissables ; elles portent les millésimes de 1860 et de 1865.

A propos de M<sup>lle</sup> Benoit, de Fontenay-le-Comte, qui vient de recevoir, devant la Faculté des sciences de Poitiers, son diplôme de baccalauréat complet, nous lisons dans le Courrier de la Vienne :

M<sup>lle</sup> Benoit ne s'arrêtera pas, sans doute, en aussi beau chemin.

Les fonctions publiques lui sont pour la plupart fermées ; les rangs du barreau ne lui sont point ouverts ; mais il lui reste toute latitude pour aspirer à pratiquer l'art d'Hippocrate avec brevet de docteur.

Le théâtre a rendu célèbre le Médecin des enfants. La Vendée aura peut-être, un jour, son Médecin des femmes.

Demain dimanche, à 2 heures 1/2, à l'occasion de la fête des Récollets, la musique de l'École mutuelle exécutera, au Jardin des Plantés, les morceaux suivants :

Concordia, marche.....	TILLIARD.
Brididi, quadrille.....	BOUSQUET.
Sérénade de Don Pasquale.....	DONIZETTI.
La Vivandière, polka.....	BOUSQUET.
Mazagan, pas redoublé.....	ROBERT.

#### THEATRE DE SAUMUR.

Lundi dernier, pour la clôture de l'année théâtrale, MM. Marck et Chavannes nous ont donné une soirée charmante et pleine d'intérêt en interprétant le Gendre de M. Poirier, pièce jouée d'abord sur la scène du Gymnase et qui appartient depuis douze ans au répertoire de la Comédie-Française.

Notre regretté directeur a été ravissant ; outre son talent supérieur comme diction et geste, il sait se grimer d'une façon admirable ; il représentait à merveille le type du négociant enrichi qui a accumulé quelques millions avec les années et qui, au bout de sa carrière, s'est trouvé piqué d'un fort grain d'ambition.

M. Chavannes, de son côté, dans son rôle du marquis de Presles, était bien le muscadin parisien qui ne connaît de la vie que le côté frivole et la mène à grandes guides. Au milieu de ses folies, il sait parfois faire parade de quelques-uns des beaux sentiments de la vieille noblesse, sentiments qu'il a hérités de ses ancêtres, mais qu'il n'a jamais su mettre en pratique.

Dans ce rôle, les situations sont bien diverses, et il a fallu tout le talent de notre futur impresario pour le conduire à bonne fin. Aussi les applaudissements ne lui ont pas été ménagés, et il a été rappelé chaleureusement avec M. Marck.

Des félicitations sont dues également à M. H. Georges. C'est un acteur consciencieux qui travaille ses rôles et sait en tirer le meilleur parti. Avec ces heureuses dispositions, un avenir brillant lui est assuré.

La saison théâtrale est terminée. Cependant les artistes, avant de se séparer, nous donneront demain dimanche, à leur bénéfice, une soirée d'adieu. Nous croyons que les habitués du théâtre ne leur feront pas défaut, et que le public leur témoignera ainsi toute sa sympathie et sa reconnaissance pour les bonnes soirées qu'ils lui ont données sous l'habile direction de M. Marck. Les artistes en société joueront, ainsi que nous l'avons annoncé, la Reine Margot, l'un des grands drames quasi-historiques de feu Alexandre Dumas, et Riquet à la houppe, vaudeville féerique en 3 tableaux, dans lequel figurera toute la troupe de comédie.

#### Faits divers.

On a exhumé, au cimetière de Préville (Meurthe-et-Moselle), pour le transporter dans un caveau, un cadavre dont la vue a produit quelque étonnement, dit le Journal d'Alsace. Les jambes étaient repliées en Z, la tête était tournée de côté, et les bras n'occupaient pas la position qu'on leur donne ordinairement. Il est à croire que la personne qui a été enterrée là était tombée en catalepsie au moment où on l'a enseveli, et que ses membres ont subi après l'enterrement une contraction nerveuse. La mort remonte à cinq ou six ans.

L'excellent journal de Clermont-Ferrand, la Gazette d'Auvergne, à qui un ancien électeur sénatorial, M. Genebrier, avait intenté un procès en diffamation, vient d'obtenir gain de cause. Admise à faire la preuve du fait imputé à M. Genebrier, à savoir que, le jour des élections sénatoriales, il aurait dit, dans un groupe où il venait d'être parlé de la fusion de la liste conservatrice et de la liste bonapartiste : « J'aimerais mieux voir les Prussiens à Clermont que de voir passer cette liste, » la Gazette a présenté des témoins dont les dépositions ont été des plus concluantes.

M. Bayle, procureur de la République, qui occupait le siège du ministère public, dit la Gazette, après avoir déclaré que la preuve qui venait d'être fournie lui paraissait complète, absolue, a félicité la Gazette d'avoir révélé aux concitoyens de M. Genebrier quelle était la valeur morale de la personne qu'ils avaient chargée de les représenter.

Tout en regrettant que la Gazette eût assimilé le parti républicain à l'auteur d'aussi « exécrables paroles, » — aucun parti politique, a dit M. Bayle, ne pouvant accepter une pareille solidarité, — M. le procureur de la République a aussi regretté « qu'aucune qualification légale ne lui permit de déférer M. Genebrier à la justice, » et il a conclu à l'acquiescement de notre gérant.

Faisant droit à ces conclusions, le tribunal a renvoyé M. Meneboode, notre gé-

rant, des fins de la plainte et condamné Genebrier aux dépens. »

Une sociétaire de la Comédie-Française, M<sup>lle</sup> Nathalie, vient de donner sa représentation de retraite. Cette excellente actrice se retire à soixante ans. C'est une perte pour le Théâtre-Français, où elle jouait si supérieurement Par droit de conquête, le Village et tant d'autres chefs-d'œuvre qu'elle rehaussait encore par son grand talent.

La retraite de M<sup>lle</sup> Nathalie fait descendre de 24 à 20 le nombre des sociétaires de la Comédie-Française : 10 hommes, 10 dames.

Voici le nom de ces vingt artistes dans l'ordre de leur admission dans la société :

1850 : MM. Got et Delaunay. — 1852 : M. Maubant et M<sup>me</sup> Madeleine Brohan. — 1854 : M. Bressant et M<sup>lle</sup> Favart. — 1858 : M<sup>me</sup> Guyon. — 1859 : M. Talbot. — 1863 : M<sup>lle</sup> Jouassin. — 1864 : M. Coque- lin et M<sup>lle</sup> Riquier. — 1867 : M. Fevre et M<sup>me</sup> Provost-Ponsin. — 1870 : M<sup>lle</sup> Dinah-Félix. — 1872 : M. Thiron et M<sup>lle</sup> Reichem- berg. — 1873 : M<sup>lle</sup> Croizette. — 1874 : M. Mounel-Sully. — 1875 : M. Laroche et M<sup>lle</sup> Sarah Bernhardt.

Le tour du monde par la Russie. — Les journaux russes annoncent que, le 31 décembre dernier, l'empereur de Russie a définitivement approuvé et signé le projet de chemin de fer destiné à relier l'Europe à l'extrême Orient dont le tracé a été proposé après de longues études par le colonel Begnadovitch. La nouvelle ligne continentale partira de Nijni-Novgorod, passera par Casan et Catherinenbourg, pour aboutir à Troumen au-delà des monts Oural. Son parcours sera de 1500 kilomètres. Plus tard on se réserve de relier cette ligne avec Trachent et avec Irkout, la capitale de la Sibérie, et ensuite avec Pékin.

Le jour où la Russie se reliera à l'Océan Pacifique par une voie ferrée qui traversera toute la Russie d'Asie, la Sibérie et la Mandchourie, le tour du monde, qui se fait aujourd'hui en 90 jours, pourra être fait en deux mois et se divisera en deux étapes maritimes, l'Océan Atlantique et l'Océan Pacifique, et deux étapes terrestres, les chemins européens et asiatiques, et le chemin de fer pacifique des Etats-Unis. Il ne restera plus à désirer que le percement de l'isthme de Panama pour pousser à la limite du possible la faculté de parcourir le globe en tous sens.

#### Dernières Nouvelles.

Dans la séance d'hier, la Chambre des députés, par assis et levé, a prononcé à une grande majorité l'invalidation de l'élection de M. de Boigne, député de la Haute-Savoie.

On a distribué à la Chambre des députés une proposition de loi de MM. Parent, Laisant et Codet, modifiant comme suit l'article 36 de la loi du 27 juillet 1872 :

« Art. 36. Tout Français, qui n'est pas déclaré impropre à tout service militaire, fait partie de l'armée active pendant trois ans. »

Pour les articles non signés : P. GODET.

#### Bulletin Financier.

Paris, 7 avril 1876.

Un peu de faiblesse sur les rentes françaises. Ainsi le 5 0/0 a fléchi à 105,67 1/2 et le 3 0/0 à 66,92 1/2. Les cours de clôture du comptant sont 105,65 et 66,90. L'Italien continue à être ferme, nous le laissons à 71,72 1/2 après 71,60 au plus bas. L'Autrichien et le Lombard sont sans variations importantes.

La Banque de Paris, le Crédit foncier et la plupart des établissements de crédit sont affectés par la faiblesse des valeurs égyptiennes. Ces dernières, en effet, sont très-maltraitées sur le marché de Londres. Mais notre marché ne se laisse pas décourager par la panique, réelle ou simulée, qui règne au stock-exchange. Du reste, l'importance des intérêts engagés est telle qu'une solution de la crise égyptienne est imminente. Que l'Angleterre le veuille ou qu'elle ne le veuille pas, le khédive échappera à la banqueroute.

Le 5 0/0 Turc continue à baisser. Les grosses ventes à découvert paraissent terminées. Aujourd'hui c'est l'épargne qui, fatiguée de la nouvelle dé- sillusion qu'elle vient de subir, se débarrasse de ses titres. La Banque ottomane reste à 406,25. Les lots turcs sont tombés à 45.

